

FEUILLE OFFICIELLE DES ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

PARAÎSSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE.



PRIX DES ANNONCES :

Une à six lignes 3 francs.
 Chaque ligne au-dessus 0 fr. 40 cent.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modification, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

N° 25.

SAMEDI 16 JUIN 1866.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an 15 francs.
 Six mois 8^{fr.}
 Trois mois 4^{fr.}
 Un numéro 0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décision du Commandant en date du 7 du courant, un congé de convalescence pour la France, dont la durée sera fixée par S. Exe. le Ministre de la marine et des colonies, a été accordé à M. Gras, médecin de 2^e classe de la marine, chargé du service médical à Miquelon.

Par décision du même jour, M. le docteur Delamare, Ernest, ancien chirurgien de 2^e classe de la marine, a été chargé provisoirement du service de santé à Miquelon, en remplacement de M. Gras.

Service de l'Ordonnateur.

AVIS.

L'Ordonnateur faisant fonctions de directeur de l'intérieur, rappelle aux eranciers du service local que la clôture de l'exercice 1865 aura lieu le 20 juin prochain pour la liquidation, et le 30 dudit mois pour le paiement des sommes dues sur le dit exercice.

Les erances dont les titres n'auraient pas été produits et les mandats touchés avant l'expiration des dates sus-indiquées deviendront dépenses d'exercices clos, et leur acquittement sera soumis aux retards qu'entraîne le mode de règlement de ces dépenses.

Une demande a été adressée à l'administration, par le sieur Lemoine, Joseph, dans le but d'obtenir la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre, au Nord de la ville, figurant au plan cadastral sous le n° 178, borné au Nord par un terrain vague, au Sud par la rue Mamyneau, à l'Est par la concession Vigneau, Honoré, à l'Ouest par la rue du Barrachois.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 16 juin 1866

1-3

La goëlette *Atalanta*, appartenant à M. Théberge, armateur à St-Pierre, du port de 52 tonneaux 83 centièmes, armée dans la colonie au printemps de cette année, pour la pêche de la morue au golfe St-Laurent, a fait côte avec bris, dans le Havre *Tête de Vache*, côte O. de Terre-Neuve, le 30 mai dernier.

Des douze hommes qui la montaient, onze se sont sauvés, le mousse seul a disparu au moment d'atteindre la terre.

Quelques objets d'armement provenant du sauvetage et déposés au magasin général seront prochainement vendus, pour le compte de qui de droit, par les soins de l'Administration de la marine.

L'équipage, rapatrié par la goëlette anglaise *Village Belle*, des îles St-Jean, a été débarqué à St-Pierre le 13 juin, et mis à la disposition du Commissaire de l'inscription maritime.

Le public est prévenu que le lundi 18 juin, à 1 heure du soir, au Magasin général de la colonie, il sera procédé à la vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets ci-après sauvés au naufrage de la goëlette *Atalanta*, échouée avec bris, le 30 mai dernier, à *Tête-de-Vache*, côte O. de Terre-Neuve.

Savoir :

Biscuit, vin, rhum, farine, mélasse, beurre, graisse, thé, fiole de spruce, ustensiles divers du cuisine, voiles, compas d'habitaclle.

La vente se fera au comptant.

Saint-Pierre, le 14 juin 1866.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Par un arrêté en date du 22 mars dernier, le Ministre de la marine et des colonies a décidé qu'à compter du 1^{er} mai, les bâtiments de la marine impériale et les sémaphores des côtes de France seront munis du Code commercial de signaux à l'usage de toutes les nations et qu'ils communiqueront exclusivement par les signaux de ce Code avec les navires de commerce français, ainsi qu'avec les bâtiments des marines étrangères.

Au sujet de cet arrêté, le ministre de la marine a adressé la lettre suivante aux présidents des chambres de commerce du littoral de l'Empire :

Paris, le 31 mars 1866.

Messieurs, un décret de l'Empereur, en date du 25 juin 1864, a prescrit l'emploi du *Code commercial de signaux à l'usage des bâtiments de toutes nations*, à bord des navires de la marine impériale et dans les postes sémaphoriques de nos côtes. Le même Code a été adopté par le gouvernement de S. M. Britannique pour les navires de la marine royale anglaise.

Les éditions française et anglaise de ce Code, rédigé après entente entre l'amirauté anglaise, le *Board of trade* et mon département, viennent de paraître simultanément à Paris et à Londres. — Dans ce système, 18 pavillons seulement suffisent pour transmettre toutes les idées, tous les faits ; en outre, chaque bâtiment naviguant est pourvu d'un signal spécial qui lui permet de faire connaître à la fois son nom, son port d'attache, son tonnage et la force de sa machine.

De l'avis de la commission anglo-française, consultée pour l'adoption d'une langue maritime universelle, le *Code commercial des signaux* offre aux navigateurs les moyens de transmettre la pensée les plus simples et les plus complets qui aient été proposés jusqu'à ce jour. Ses procédés sont économiques ; ils ne comportent que l'emploi de 18 pavillons et de trois boules noires en toile.

Les dépenses d'installation seront encore atténuées pour les bâtiments munis d'un des systèmes de signaux précédemment en usage, la série des pavillons du *Code commercial* ayant été composée, autant que possible, de pavillons déjà employés dans les autres Codes.

De plus, le ministère de la marine impériale s'est imposé des sacrifices, afin que les armateurs et les capitaines puissent acheter l'édition française du *Code commercial* à un prix élevé (1).

J'ai fait dresser et publier la liste de tous les bâtiments français au-dessus de 50 tonneaux et de leurs signaux distinctifs. Cette liste, annexée de l'édition française du Code, sera nécessairement variable ; mais des mesures seront prises pour la tenir au courant.

Le *Board of trade* a fait paraître une liste semblable des navires de la marine anglaise : l'une et l'autre listes seront fréquemment rééditées, afin que les bâtiments puissent se les procurer dans les meilleures conditions d'exactitude. Les commissaires de l'inscription maritime tiendront toujours les leurs à la disposition des marins qui voudront les consulter.

Les gouvernements anglais et français uniront leurs efforts pour propager l'usage du *Code commercial* dans les marines étrangères, et il y a lieu d'espérer que leurs concours aura, pour l'adoption d'une langue maritime universelle, le succès obtenu pour la convention destinée à prévenir les abordages à la mer.

D'autre part, des mâts de signaux, que j'ai fait éléver près de tous les sémaphores du littoral, permettront aux guetteurs de ces postes de communiquer avec les bâtiments en vue au moyen des signaux du *Code commercial*. Ces installations, déjà terminées sur les côtes de la Manche, vont être incessamment achevées dans les postes de l'Océan et de la Méditerranée.

Enfin, messieurs, à la suite d'une étude approfondie de la question et après accord entre le ministère de l'intérieur et le ministère de la marine, le nouveau service de la correspondance télégraphique postale maritime sera inauguré incessamment. Il n'est pas possible malheu-

(1) Cet ouvrage, relié solidement, sera vendu à Paris et dans tous les ports moyennant la somme de 11 francs.



NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DE L'ÉTAT.

DÉPARTS.

Le 4 juin. — Le transport de l'État *l'Abondance*, commandé par M. Tourneur, lieutenant de vaisseau, parti pour Sydney.

Le 12 juin. — La corvette à vapeur le *du Chayla*, commandée par M. du Rousseau de Fayolle, partie pour Sydney.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Le 8 juin. — Br. fr. *Georges-Auguste*, cap. Eloy, ven. de St Malo, chargé de sel.

Le 9 juin. — Goël. ang. *Maria*, cap. Baker, all. au golfe St-Laurent (en relâche).

Le 11 juin. — Goël. ang. *Lady Mulgrave*, cap. Landry, ven. de Miramichi, chargée de bois de construction.

Le 14 juin. — br. *Saturne*, cap. Levasseur, ven. de St-Martin, chargé de sel.

Le 15 juin. — Le brig *Sirène*, capitaine Samson, venant de Saint-Martin, chargé de sel.

Navires Métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

Navires métropolitains :

Le 8 juin. — Br. *Espérance* n° 1, cap. Lelandais, 30 mille morues; — br. *Pauline*, cap. Monchaton, 22 mille morues; — goël. *Jeune Lucie*, cap. Hervé, 30 mille morues; — br. *Hippolyte*, cap. Amour, 31 mille morues.

Le 9 juin. — 3 m. *Cygne*, cap. Boscher, 35,000 morues; — br. *Amélie*, cap. Guénon, 45 mille morues; — br. *Roland*, cap. Lamort, 30 mille morues.

Le 10 juin. — br. *Espérance* n° 2, cap. Bidel, 19 mille morues; — br. *Bayonnaise*, cap. Bénier, 25 mille morues; — br. *Edouard*, cap. Legendre, 40 mille morues; — br. *Aleth*, cap. Salomon, 28 mille morues; — 3 m. *Elisa*, cap. Guénon, 22 mille morues; — br. *Victor*, cap. Allain, 35 mille morues; — br. *Sainte-Anne*, cap. Périer, 27 mille morues; — br. *Dadin*, cap. Delisle, 28 mille morues; — br. *Martin-Pêcheur*, cap. Vauluisant, 40 mille morues; — br. *Aimée*, cap. Gavran, 34 mille morues; — br. *Deux Louise*, cap. Ménier, 23 mille morues; — br. *Rocabey*, cap. Martin, 7 mille morues; — br. *Ville de Coutances*, cap Danger, 22 mille morues; — goël. *Astre des mers*, cap. Gautier, 13 mille morues.

Le 11 juin. — br. *Marie-Gabrielle*, cap. Leprieur, 19 mille morues; — br. *Nive*, cap. Rachinel, 24 mille morues; — goël. *Jeune Mathilde*, cap. Réhel, 14 mille morues; — goël. *Dard*, cap. Lemaitre, 33 mille morues; — *Rose*, cap. Magnan, 33 mille morues; — *Deux Mères*, cap. Le Roy, 25 mille morues; — *Duc de Penthièvre*, cap. Benoit, 35 mille morues.

Le 12 juin. *Claude*, cap. Raoult, 28 mille morues; — *Monte-Christo*, cap. Maillard, 6 mille morues; — *Adrien*, cap. Lapeyre, 23 mille morues; — *Elisabeth*, cap. Mallard, 12 mille morues.

Le 14 juin. — *Marie-Eugénie-Elisabeth*, cap. Salomon, 37 mille morues; — *Georges*, cap. Carpentier, 36 mille morues; — *Deux Pierre*, cap. Devisme, 8 mille morues; — *Emma*, cap. Dumonchel, 30 mille morues; — *Maria*, cap. Hue, 10 mille morues.

Le 15 juin. — *Fernand*, cap. Argentin, 32 mille morues; — *Célestine*, cap. Rault, 50 mille morues; — *Colombier*, cap. Rondel, 34 mille morues; — *Charles-Marie*, cap. Malandin, 5 mille morues; — *Béranger*, cap. Burette, 8 mille morues; — *Albert*, cap. Texier, 15 mille morues.

Goëlettes locales :

Le 8 juin. — *Ella*, patron Charpentier, 52 mille morues; — *Décidée*, p. Fanouillièr, 5 mille morues; — *Flèche*, p. Marquer, 10 mille morues.

Le 10 juin. — *Etoile polaire*, p. Nollier, 4 mille morues; — *Brunette*, p. Lescoublet, 4,500 morues; — *Catherine*, p. Raoult, 6 mille morues; — *Adelaïde*, p. Fauchan, 1,800 morues; — *Entreprise*, p. Henguehard, 4 mille morues.

Le 11 juin. — *Rigolette*, p. Brache, 14 mille morues; — *Reine des Anges*, p. Hubert, 7 mille morues; — *Volant*, p. Lemaitre, 2,500 morues; — *Augustine*, p. Lessard, 3 mille morues; — *Active*, p. Lebrun, 39 mille morues; — *Espoir*, p. Serriat, 24 mille morues; — *Virginie*, p. Bataille, 5 mille morues; — *Deux frères*, p. Fauchan, 7 mille morues; — *Marie-Françoise*, p. Joubre, 1 mille morues; — *Confiance*, p. Daguerre, 27 mille morues; — *Aigle*, p. Coste, 26 mille morues; — *Héro*, p. Chérel, 30 mille morues; — *Deux Marie*, p. Joubre, 6,500 morues; — *Récompense*, p. Besnard, 5 mille morues; — *Marie-Rose*, p. Ménier, 8 mille morues.

Le 12 juin. — *Tuino*, p. Lancelin, 10 mille morues; — *Sea Lark*,

the, il est content, il est expansif. — « Vous dites donc que ma famille se porte bien ? » se demande-t-il. — « A merveille ! » se répond-il. — Et ma tante d'Hazebrouck ? — Elle ne parle que de vous. — A votre santé ! — A la vôtre, capitaine ! « il va sans dire que le capitaine étoffe les deux perroquets — Si nous recommandons, dit-il à son hôte imaginaire. — Oh ! pour cette fois, capitaine, je n'en ferai rien. — Allons donc ! — Non, capitaine, je vous jure ; j'ai plusieurs visites à rendre ce matin, et je vous demande la permission de prendre congé de vous. — Vraiment, ne peut-on remettre ces visites ? — Impossible. — C'est désolant. — Désolant pour moi, capitaine. — Au moins, permettez-moi de vous reconduire. — Je ne le souffrirai pas, capitaine. — Cela sera pourtant, monsieur, car je suis sur mon terrain. — Adieu donc, capitaine. — Adieu, monsieur. Enchanté d'avoir fait votre connaissance. »

Sur ces mots, le capitaine Monistrol simule un bruit de pas et incline son corps à plusieurs reprises. Puis il revient vers la table en murmurant : — « Charmant, ce monsieur ! Très-bien, ce monsieur ! »

J'avoue que ma curiosité était vivement excitée par cette comédie, comme l'avait justement appelée Édouard. Je m'intéressais au capitaine Monistrol ; je le trouvais touchant dans sa lutte contre sa passion funeste ; j'admirais sa puissance d'imagination, l'ingéniosité de son subterfuge. Cet homme avait le génie de son vice.

Quoique persuadé que cette scène était terminée, je restais cependant à mon poste. Le capitaine Monistrol avait rebouché soigneusement la bouteille d'absinthe ; il rassemblait les verres sur le plateau, comme pour serrer le tout. C'était bien fini et j'allais me retirer lorsque soudain il s'interrompt. Il abandonne le plateau ; son air devient indécis et songeur ; il fait cinq ou six tours dans sa chambre, en essayant de fredonner. Je devine qu'un combat se livre dans son esprit, car je l'entends prononcer à demi-voix : — « Non ! non ! c'est ass z ! » Il semble s'armer d'héroïsme ; il ressaït le plateau et prend le chemin de l'armoire ; mais là, sa résolution faiblit ; il s'immobilise, il tend l'oreille ; il a cru entendre frapper de rechef ; il se prête à cette nouvelle illusion et le voilà qui recommence son dialogue : « Capitaine, c'est encore moi. — Encore est un mot de trop, monsieur ; je suis charmé de vous revoir. — Capitaine, j'ai oublié ma canne. — En vérité, monsieur ? — Eh bien ! nous allons la chercher ensemble. — Je crois l'avoir laissée près de la cheminée. — Près de la cheminée ? voyons. » Et le capitaine Monistrol de fureter dans la chambre, jusqu'à ce qu'il ait découvert sa propre canne. — « Ah ! s'écrie-t-il, je parie que j'ai la main dessus. — En effet, capitaine, et il ne me reste plus qu'à vous remercier. — Un instant ! puisque nous avons retrouvé votre canne, il faut prendre un dernier verre d'absinthe. — Vous êtes bien bon, capitaine, mais je suis attendu, et... — On ne peut pas s'en aller sur une jambe, que diable ! — C'est que voyez-vous, capitaine, l'absinthe me trouble un peu. — Bah ! bah ! un grand garçon comme vous ! vous voulez rire ; d'abord, je ne lâche pas la canne. — Puisque vous l'exigez... — Certainement, je l'exige. »

Et deux nouveaux verres d'absinthe sont confectionnés, battus, enfloutés. Mais cette fois, les adieux ne se prolongent pas. Le capitaine Monistrol a des remords, il pousse vers la porte son visiteur, plutôt qu'il ne l'accompagne ; il le salue à peine ; je l'entends qui murmure : « — Importun ! intrigant ! D'où sort ce quidam-là ? » Le capitaine Monistrol a hâte de passer l'éponge sur cette espionnerie ; il serre pour tout de bon la bouteille accusatrice au fond du placard ; il fait disparaître les verres comme s'ils lui brûlaient les doigts. Tout est réparé. Le capitaine Monistrol respire ; il s'examine dans une glace ; il donne un coup d'œil à sa cravate, un coup de brosse à sa redingote ; il sort. Édouard et moi nous le joignimes sur le palier.

— Ah ! ah ! s'écria-t-il en nous tendant la main, fidèles au poste ! Bravo ! j'ai un appétit d'enfer !

Au café du Helder, nous trouvâmes nos six partenaires. L'un d'eux, s'adressant directement au capitaine Monistrol :

— Capitaine, un verre d'absinthe, lui dit-il.

— Merci ; j'y ai décidément renoncé, répondit le capitaine Monistrol.

— Avant déjeuner, cela ne peut pas vous faire de mal.

— Eh bien ! dit le capitaine Monistrol, un verre d'absinthe, soit... mais avec de l'anisette... beaucoup d'anisette.

CHARLES MONSELET.

ÉTAT CIVIL.

NAISSANCES.

Le 8 juin. — GAUTIER (Jean-Joseph-Emmanuel).

Le 11 juin. — CONNORS (Rosalie).

Le 12 juin. — TAVÉ (Joséphine-Marie); — BARRIEUX (Jeanne-Marie); — GIROUARD (Jules-Jean-Baptiste-Eugène); — POIRIER (Louis-Pierre).

DÉCÈS.

Le 12 juin. — HODGES (Amélie-Louise), âgée de 1 an, née en cette île.

Le 14 juin. — FITZ-PATRICK (Pierre), âgé de 13 ans et demi, né à Saint-Laurent, côtes de Terre-Neuve.

p. Gauthier, 5 mille morues; -- *Marie*, p. Lafond, 6 mille morues; -- *Eugénie-Marie*, p. Chapdeleine, 25.600 morues; *Malouine*, p. Jean, 7 mille morues; -- *Rusée*, p. Lalande, 2.500 morues; -- *Eclair*, p. Charpentier, 10 mille morues; -- *Emilie*, p. Texier, 14 mille morues; -- *Napoléon IV*, p. Hébert, 6 mille morues; -- *Elisabeth*, p. Cordon, 1.500 morues; -- *Betsie*, p. Higonet, 25 mille morues; -- *Sophie*, p. Mimiague, 7 mille morues; -- *Colombe*, p. Prevert, 3 mille morues.

Le 13 juin. -- *Champion*, p. Gouïet, 8 mille morues; -- *Victoria*, p. Ménard, 6 mille morues; -- *Caroline*, p. Grandais, 28 mille morues; -- *Miquelonnoise*, p. Hart, 32 mille morues; -- *Perle*, p. Cœuret, 18 mille morues; -- *Céleste*, p. Archenoux, 29 mille morues.

Le 14 juin. -- Deux sœurs, p. Sire, 14 mille morues; -- *Larie*, p. Legasse, 34 mille morues; -- *Entile-Eugène*, p. Boivin, 32 mille morues; -- *Arbatus*, p. Raoult, 6 mille morues; -- *Joséphine*, p. Gilbert, 24 mille morues.

Le 15 juin. -- *Marie-Joseph*, p. Rebiffet, 1.400 morues; *Louisiana*, p. Poirier, 8 mille morues; -- *Espigle*, p. Nigneau, 3.500 morues; -- *Trois frères*, p. Jacquachoury, 4 mille morues; -- *Courageuse*, p. Briand, 2 mille morues.

Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

Navires métropolitains.

Le 9 juin. -- 3 m. *Félicie*, cap. Henry, all. au cap Haïtiens, sur lest.

Le 11 juin. -- goë. *Mauve*, cap. Lemassu, all. à Marseille, chargée de morue sèche.

Le 12 juin. -- goë. *Anna-Fanny*, cap. Tanqueray, all. à Bordeaux, chargée de morue verte.

Le 13 juin. -- *Charles et Marie*, cap. Philippe, all. à la Martinique, chargé de morue sèche; -- *Marie-Céleste*, cap. Leloup, all. à Bordeaux, chargé de morue verte.

Le 14 juin. -- 3 m. *Pollux*, cap. Dartois, all. à la Guadeloupe, chargé de morue sèche.

Navires étrangers.

Le 11 juin. -- goë. ang. *Elisabeth*, cap. Lavache, all. à Sydney, sur lest; -- goë. amér. *Mabel Hall*, cap. Hall, all. à Sydney, sur lest; -- goë. amér. *Thamiroo*, cap. James Coles, all. à Sydney, sur lest.

Navires Métropolitains et goëlettes locales allant au banc de pêche.

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime)

Navires métropolitains.

Le 9 juin. -- *Pauline*, cap. Monchaton,

Le 11 juin. -- *Elle*, cap. Charpentier; -- *Elisabeth* n° 4, cap. Maillard; -- *Jeune Mathilde*, cap. Réhel; -- *Dard*, cap. Lemaitre.

Le 12 juin. -- *Elisa*, cap. Guénon; -- *Monte-Christo*, cap. Maillard; -- *Amélie*, cap. Guénon.

Le 13 juin. -- *Cygne*, cap. Boscher; -- *Germain*, cap. Mathieu,

Le 14 juin. -- *Claude*, cap. Raoult; -- *Ville de Coutance*, cap. Danger; -- *Marie-Gabrielle*, cap. Leprieur; -- *Adrien*, cap. Texier.

Le 15 juin. -- *Rocabey*, cap. Martin; -- *Maria*, cap. Hue; -- *Deux Pierres*, cap. Devisme.

Goëlettes locales.

Le 10 juin. -- *Décidée*, patron Fanoilliére; -- *Flèche*, p. Macqueré; -- *Etoile polaire*, p. Nollier.

Le 11 juin. -- *Brunette*, p. Lescoublet; -- *Catherine*, p. Raoult; -- *Entreprise*, p. Enguehard.

Le 12 juin. -- *Marie-Rose*, p. Ménier; -- *Rigolette*, p. Bracho; -- *Récompense*, p. Bernard; -- *Reine des Anges*, p. Hubert; -- *Deux Marie*, p. Joubie; -- *Volant*, p. Lemaitre; -- *Héro*, p. Chérèl; -- *Augustine*, p. Lessard; -- *Aigle*, p. Coste; -- *Active*, p. Le Brun; -- *Confiance*, p. Daguerre; -- *Espoir*, p. Cerciat; -- *Virginie*, p. Bataille; -- *Marie-Françoise*, p. Daguerre; -- *Deux frères*, p. Fauchan.

Le 13 juin. -- *Colombe*, p. Prévert; -- *Betsie*, p. Higonet; -- *Sophie*, p. Mimiague; -- *Tuino*, p. Lancelin; -- *Sea Lark*, p. Gauthier; -- *Rusée*, p. Lalande; -- *Eclair*, p. Charpentier; -- *Marie*, p. Lafond; -- *Eugénie-Marie*, p. Chapdeleine; -- *Malouine*, p. Jean; -- *Emilie*, p. Texier; -- *Napoléon IV*, p. Hébert; -- *Elisabeth*, p. Cordon.

Le 14 juin. -- *Victoria*, p. Ménard; -- *Caroline*, p. Grandais; -- *Céleste*, p. Archenoux; *Perle*, p. Cœuret; -- *Miquelonnoise*, p. Hart.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PURGE D'HYPOTHÉQUES LÉGALES.

Par acte passé devant M^e Dairoux, notaire à Granville, le dix-sept juillet mil huit cent soixante-cinq, M. Bertrand Doyambre, négociant, demeurant à Bayonne, a acquis de MM. 1^o Julien-André Jouault, négociant, demeurant et domicilié à Granville; 2^o Jean-François Cardin, négociant, demeurant et domicilié à Paris.

4^o Une portion de terrain situé en cette île de Saint-Pierre, au nord de la rade, connue sous le nom de l'Ense à la Roche, bornée au nord par des terrains appartenant à l'Etat, au sud par la mer;

2^o Une autre portion de terrain situé également en cette île au nord de la rade, bornée au nord par des terrains vagues et au sud par le terrain des vendeurs ci-dessus désigné;

3^o Enfin toutes habitations, magasins, constructions généralement quelconques qui peuvent se trouver exister sur les terrains sus désignés.

Cette vente a été consentie moyennant le prix principal de cinq mille trois cent trente-trois francs trente-cinq centimes, ci 5,333 fr. 35 c., en sus des charges.

Copie collationnée de l'acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de cette colonie, le dix-sept du mois de mai présente année, et le procès verbal de dépôt délivré par le Greffier a été signifié : 1^o à M. le Procureur Impérial de cette colonie; 2^o à dame Jeanne Wimbée, épouse de M. Julien-André Jouault, demeurant à Granville; 3^o à dame Elisa-Berthe Jouault, épouse de M. François Cardin, commis de négociant, demeurant à Paris.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale incoume.

Le présent extrait, redigé par nous Greffier p. i, soussigné à défaut d'avoué dans la colonie.

A Saint-Pierre, le 13 juin 1866.

E. SASCO.

VENTE JUDICIAIRE D'IMMEUBLES

En l'étude du NOTAIRE de cette Colonie,

Le lundi 13 juin 1866, à une heure de l'après-midi

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES.

PREMIER LOT.

Un terrain sis à Saint-Pierre, rue Hautefeuille, borné au Sud par ladite rue, sur une ligne droite de 30 mètres, au Nord par un terrain vague sur une ligne droite de 30 mètres; à l'Est par un terrain vague sur une ligne droite de 24 mètres 30 centimètres environ, et à l'Ouest par la rue Duconédic sur une ligne droite de 24 mètres 30 centimètre environ. Mise à prix, trois cents francs, ci 300 fr.

DEUXIÈME LOT (ROUTE DE GUYDON).

Composé de bâtiments, graves et terrains bornés au Sud par la mer, au Nord par la montagne, à l'Est et à l'Ouest par diverses propriétés, mesurant 80 mètres de longeur d'Est à l'Ouest et de Sud au Nord.

Mise à prix, deux mille francs, ci 2,000 fr.

Ces immeubles dépendent de la succession de Constantin Debrosse. La vente en a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de cette Colonie en date du 30 avril 1866, et elle est poursuivie à la requête de M. J.-B.-A. Dain, curateur à la dite succession.

L'adjudication aura lieu le lundi 18 juin prochain, à une heure de l'après-midi, par le ministère, en l'étude du Notaire de la Colonie, commis à cet effet, et conformément aux conditions du cahier des charges déposé en l'étude, à Saint-Pierre.

Saint-Pierre (Terre-Neuve), le 25 mai 1866.

Le Notaire par intérim,

4-4 F. ANTHOINE.

Saint-Pierre. -- Imprimerie du Gouvernement.